



AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT # 542-2023

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 13 novembre 2023, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 542-2023

Règlement 542-2023 :

- **Modifiant le règlement no 373-2007 (Zonage) afin d'autoriser les établissements municipaux et gouvernementaux en zone commerciale (C-810 et C-813)**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 29 août 2023
- 2 - Dépôt du projet de règlement : 29 août 2023
- 3 - Avis public d'assemblée de consultation : 1^{er} septembre 2023
- 4 - Assemblée publique de consultation : 20 septembre 2023
- 5 - Adoption du second projet de règlement : 10 octobre 2023
- 6 - Avis public demande de participation à un référendum : 2 novembre 2023
- 7 - Journée d'enregistrement des personnes à voter : 13 novembre
- 8 - Adoption du règlement : 13 novembre 2023
- 9 - Obtention du certificat de conformité de la MRC Beauce-Sartigan : 22 novembre 2023
- 10- Avis public de l'entrée en vigueur : 12 décembre 2023

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 12^e jour de décembre 2023

François Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 575, Rue Principale, St-Jacques-de-Leeds, Qc G0N 1J0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 12 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour de décembre 2023

François Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier